

CHAMPIONNAT NATIONAL
de GOLF de la FCD
"Challenge GMF 2021"
Individuel et par équipe
du 10 au 12 septembre 2021
à SABLÉ-SUR- SARTHE (Sarthe)

N° 0319 /FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Christophe BONIN, CTSN Golf - ☎ : 06.72.70.53.75 - ✉ : boninchristophe@wanadoo.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement permanent du championnat national de golf « Trophée GMF » de la FCD diffusé sous le n° 0851/FCD/Activités/Sports du 30 septembre 2019.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Déroulement de la compétition
- Annexe 2 : Rappel sur la classification des licenciés de la Fédération des clubs de la défense
- Annexe 3 : Informations complémentaires



PRÉAMBULE - RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Dans le contexte de crise sanitaire, toutes les manifestations de la FCD (activités sportives, culturelles, pédagogiques et institutionnelles) sont organisées dans le strict respect des protocoles sanitaires et de la réglementation en matière de jauge prescrits par les ministères concernés.

Le respect des mesures barrière et d'hygiène est une constante en matière d'organisation générale et de fourniture des produits d'hygiène voire de protection (à la charge de l'organisateur).

En intérieur, la ventilation des locaux et le nettoyage seront effectués aussi souvent que possible, au minima avant et après chaque activité et à chaque pause.

Un état des participants incluant nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone sera exigé. Si le personnel le détient, il pourra activer son application TOUSANTICOVID.

La FCD ne peut qu'encourager la vaccination de ses licenciés, en particulier des plus fragiles d'entre eux (sujets plus ou moins âgés à risque).

Avant chaque rassemblement, il est fait appel au sens civique des participants pour procéder à son autoévaluation à partir des questionnaires de dépistage et de la surveillance notamment de sa température. En cas de symptômes évocateurs, toute participation sera suspendue y compris durant la rencontre et contact sera pris avec un praticien pour établir la conduite à tenir et décider de la pratique éventuelle d'un test de dépistage.

Aucun dépistage systématique préventif ne sera requis.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de golf de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule du **10 au 12 septembre 2021 à Sablé-sur-Sarthe (72)**.

Sur la même compétition se dérouleront simultanément :

- le championnat national individuel et par équipe de la Fédération des clubs de la défense ;
- le championnat de France militaire de golf.

La compétition aura lieu sur le **golf de Sablé-Solesmes - Route de Oincé - 72300 Sablé-Sur-Sarthe**

Cette manifestation est confiée à la ligue Ouest, avec le soutien du CSAD Angers et du Golf de Sablé-Solesmes

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier rappelé en référence.

2. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

L'épreuve est organisée conformément aux règlements de la FCD cités en références.

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Ouest de la FCD 2, rue Maréchal Gallieni 35100 RENNES ☎ : 02.23.35.20.30 ✉ : secretariat@ligueouest-fcd.fr ➤ Président de la ligue : Patrick BERTOZZI ✉ : president@ligueouest-fcd.fr ☎ : 02.23.35.22.54 - 📞 : 06.28.19.06.72	CSAD Angers 106, rue Eblé 49041 ANGERS Cedex 01 ✓ Président du club : Éric GALLINEAU ✓ Responsable section golf du CSAD Angers : Jean-Louis JOURDAN ☎ : 06.35.91.40.03 ✉ : jeanlouisjourdan@free.fr
Conseiller technique sportif national Golf de la FCD (CTSN)	Conseiller technique militaire Golf
Christophe BONIN 📞 : 06.72.70.53.75 ✉ : boninchristophe@wanadoo.fr	Lieutenant-colonel Bruno MARVIER 📞 : 06.22.38.06.89 ✉ : brunomarvier@hotmail.fr
Vice-président ligue Ouest en charge du pôle activités	Conseiller technique Golf ligue Ouest
Gérard HAUSE 📞 : 06.16.04.91.91 ✉ : gerard.hause@gmail.com	Christian HAMEL 📞 : 06.51.63.31.18 ✉ : ctr.lo.fcd@free.fr
Arbitre régional FFG (FCD)	Arbitre fédéral FFG (CFM)
Daniel LIGOT 📞 : 06.61.34.63.89 ✉ : daniel_ligot@orange.fr	Christine HABEGRE 📞 : 06.61.51.66.60 ✉ : christine.habegre@orange.fr

3. ORGANISATION TECHNIQUE

Le programme du séjour est détaillé en annexe 1.

3.1. Dates

La compétition proprement dite se déroulera en stroke play sur deux tours du même parcours de 18 trous les **samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021**.

Une reconnaissance de parcours est prévue le **vendredi 10 septembre 2021**. Horaire de départ à réserver directement auprès du secrétariat du golf par les capitaines des équipes.

3.2. Composition des parties et heures de départ

Les horaires de départ des concurrents (pour le samedi) seront disponibles sur le site Internet du golf de Sablé-Solesmes et sur le tableau officiel. Un affichage sera réalisé au niveau de l'accueil de l'organisation.

- **le samedi 11 septembre :** Départs par trois toutes les 9 minutes dans l'ordre des index. Les premiers départs seront établis dans l'ordre des index par championnat distinct (cf. règlement permanent §3.3).
- **le dimanche 12 septembre :** Départs par trois toutes les 9 minutes dans l'ordre inverse du classement de la veille. Les départs seront organisés en fonction des résultats des 2 championnats (les 3 militaires ensemble, les 3 joueurs FCD ensemble et ainsi de suite).

3.3. Caractéristiques techniques du parcours

Consulter le site du golf : <http://www.golfsablesolesmes.com>

3.4. Comité de l'épreuve - Arbitre - Réunion des capitaines

3.4.1. Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé :

- ♦ du président de la ligue Ouest ;
- ♦ du conseiller technique militaire du CNSD ;
- ♦ du conseiller technique sportif national de la FCD ;
- ♦ de l'arbitre principal (e) ;
- ♦ du directeur du golf de Sablé-Solesmes.

Tout litige sera soumis au comité. Sa décision sera sans appel.

3.4.2. Compétences de l'arbitre

Les arbitres officiels sont habilités par le comité à prononcer toute sanction sur le terrain. Leurs décisions sont sans appel.

3.4.3. Réunion des capitaines d'équipe

Une réunion des capitaines est planifiée le vendredi 10 septembre 2021 à 18h00 au Golf de Sablé-Solesmes

3.5. Récompenses

3.5.1. Classement individuel

Les 3 premiers joueurs sont récompensés.

3.5.2. Classement par équipe

Les 3 premières équipes sont récompensées. Un trophée « GMF », propriété de la FCD est remis à l'équipe vainqueur qui la conserve jusqu'au championnat suivant. Ce trophée est doublé d'une coupe qui reste définitivement acquise au club vainqueur.

3.5.3. Trophée UNEO

Le championnat de France militaire et le championnat national de la FCD se jouant sous la même formule, la meilleure joueuse des deux championnats confondus, se verra remettre le trophée de la championne. Il en sera de même pour les messieurs.

Ce trophée portera le nom de "Trophée UNEO Golf-Défense" et sa gestion est confiée au DST/CTM.

4. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les participants sont entièrement pris en charge à compter du dîner du vendredi 10 septembre jusqu'au cocktail de remise des récompenses du dimanche 12 septembre 2021 (vers 19h00).

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

4.1. Accueil des compétiteurs voyageant par le train

En raison de la particularité de cette discipline, **aucun transport ne sera assuré** entre la gare et le lieu d'hébergement, ni entre ce dernier et le lieu de la compétition. **Les compétiteurs devront être autonomes. Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car).**

4.2. Hébergement

Les participants seront logés en hôtels.

Il sera possible d'être hébergé avant et après la compétition, **sur réservation expresse** lors de l'inscription sur SYGEMA. Le règlement sera fait sur place et **à la charge des participants** (aucun remboursement par la FCD ne sera accordé).

4.3. Repas

Les petits-déjeuners seront pris à l'hôtel.

Le déjeuner du vendredi 10 septembre aura lieu de 12h00 à 16h00 sur réservation auprès du golf **à la charge des participants**.

Le dîner du vendredi 10 mai sera pris au restaurant du golf de Sablé-Solesmes.

Les déjeuners des 11 et 12 septembre 2021 sous forme de buffet de 11h00 à 15h00 au golf.

Le dîner de cohésion du samedi 11 septembre sera servi au restaurant du golf.

Un cocktail sera servi à l'issue de la proclamation des résultats et des récompenses.

4.4. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la fédération (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération française de golf ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

En cas de besoin, il sera fait appel au SAMU (15) ou 112.

4.5. Conduite lutte propagation COVID 19

Tous responsables, tous exemplaires dans nos pratiques individuelles.

Les gestes barrières à appliquer par tous sont les suivantes :

- **je porte un masque,**
- je reste à **2 mètres** de toute autre personne,
- je salue les autres participants **sans se serrer la main, sans embrassades**, ni "check",

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

En fonction du quota déterminé par le CTSN et en fonction des qualifications réalisées en 2019 ou 2020, les ligues et/ou les CTSR porteront sur SYGEMA les résultats pour permettre aux clubs qualifiés de compléter le formulaire SYGEMA pour les renseignements logistiques (hébergement, repas, ...).

Avant le 30 juillet 2021, le conseiller technique militaire communiquera la liste des joueurs sélectionnés pour le CFM à la ligue Ouest qui en informera le bureau Sport de la FCD.

Tous les compétiteurs, FCD ou CFM, doivent être titulaires de la licence **2020/2021** (convention CNSD/FCD) et de la carte vitale.

5.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 120 (80 FCD + 40 CFM/CNSD).

DROITS DE PARTICIPATION COMPÉTITEURS	
✓ 105 € par compétiteur FCD <u>avec hébergement</u> ✓ 40 € par compétiteur FCD <u>sans hébergement</u>	<ul style="list-style-type: none">Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 30 juillet 2021, terme de rigueur.Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant des droits de participation, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant des droits de participation est prélevé, par la FCD, 23 jours après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
✓ 0 € par chauffeur de car	Le chauffeur doit être titulaire de la licence FCD 2020/2021 pour des questions de couverture assurance , sauf s'il est couvert par un ordre de mission. Il devra <u>impérativement</u> être inscrit sur SYGEMA.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 265 € par accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u> ✓ 100 € par accompagnateur non officiel <u>non hébergé</u>	<i>Le nombre d'accompagnateurs est limité à un par club.</i> Le montant des droits de participation est prélevé après la date de clôture des inscriptions. Il devra <u>impérativement</u> être inscrit sur SYGEMA.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>sans hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte NON HEBERGE
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u>	⇒ ✓ Accomp. non officiel
✓ Accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u>	⇒ ✓ Accompagnateur NON OFFICIEL NON HEBERGE

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée ne sera pas remboursée. Une pénalité de 50 € sera alors prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire - cf. annexe 3 - § 2).

5.2. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA - **NOUVEAUTÉ**

À compter de cette saison, les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non remboursement.

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge une partie des frais d'hébergement dans la limite de 60 € (petits-déjeuners inclus), des frais de repas dans la limite de 25 € par personne autorisée pendant la durée du transport à l'aller et au retour.

Lorsque le déplacement est effectué par voie routière, le remboursement des frais de déplacement se fait sur les bases suivantes :

- ✓ Déplacement ≤ 100 km A/R : pas de remboursement.
- ✓ Déplacement avec 1 à 3 personnes au-delà du 101^{ème} km A/R : 0,13 €/km
- ✓ Déplacement avec 4 personnes et plus au-delà du 101^{ème} km A/R : 0,19 €/km

La nouvelle note relative aux frais de déplacement est en cours de diffusion.

6. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adressera au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et déposera sur SYGEMA, en collaboration avec la ligue organisatrice, les résultats détaillés de la compétition.

7. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'événement.

A l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

8. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LE TABAGISME.

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

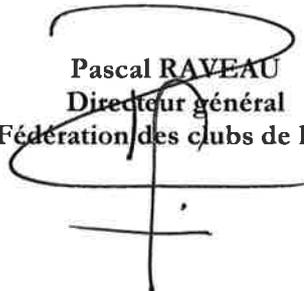
Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L. 3335-4 du Code de la Santé Publique

Il est également interdit de fumer sur le parcours pendant la compétition.

9. CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE

Une note d'organisation spécifique pour le championnat de France militaire sera diffusée par le CNSD.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) : In fine

Destinataires (via SYGEMA) :

- **Président(e)s des clubs/FCD**
- **Présidents de ligues/FCD**
- **Conseillers techniques sportifs régionaux "Golf"/FCD** (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- **Membres du comité directeur/FCD**
- **Conseiller technique sportif national "Golf"/FCD**
- **Conseiller technique militaire "Golf"/CNSD**
- **Responsable du club support**
- **Commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la défense de Fontainebleau**
- **Directeur technique Sport-Formation/FCD**
- **Bureau activités sportives/FCD**
- **Bureau finances/FCD**
- **Bureau comptabilité/FCD**
- **Bureau communication/FCD**

ANNEXE 1 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

CHAMPIONNAT NATIONAL de GOLF INDIVIDUEL et PAR ÉQUIPE de la FCD du 10 au 12 septembre 2021 à Sablé-Solesmes (72)

➤ Vendredi 10 septembre 2021

✓ Reconnaissance du parcours sur réservation (départ à partir de 08h00).

✓ Réservation auprès du golf (à charge des clubs) :

Tél. : 02.43.95.28.78 ou Courriel : Golf-Sable-Solesmes@wanadoo.fr

✓ **Le déjeuner du 10 septembre est à la charge des clubs.**

Le restaurant du golf est en mesure d'accueillir les intéressés de 12h00 à 16h00, sur réservation.

- 14h00 à 18h00 : ✓ Accueil des participants au hall d'entrée du Golf de Sablé-Solesmes
✓ Remise des dossiers d'accueil
- 18h00 : ✓ Réunion des capitaines d'équipes salle Valderrama - Animation golfique
- 19h30 : ✓ Repas servi au restaurant du golf de Sablé-Solesmes

➤ Samedi 11 septembre 2021

- 06h30 à 09h00 : ✓ Petit-déjeuner dans les hôtels respectifs
- 07h00 : ✓ Ouverture practice - Bar - Proshop
- 07h30 : ✓ Début du premier tour de la compétition
- 20h00 : ✓ Dîner de cohésion servi au restaurant du golf de Sablé-Solesmes

➤ Dimanche 12 septembre 2021

- 06h30 à 09h00 : ✓ Petit-déjeuner dans les hôtels respectifs
- 06h45 : ✓ Ouverture practice - Bar - Proshop
- 07h30 : ✓ Début du deuxième tour de la compétition
- 19h00 : ✓ Proclamation des résultats
✓ Récompenses
✓ Cocktail

ANNEXE 2

CLASSIFICATION DES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

- Références :**
- Lettre n° 2938/FCD/DG du 06 novembre 2014
 - Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées
 - Statuts de la Fédération des clubs de la défense, édition 2017

En application du décret de 2007 rappelé en 2^{ème} référence, tous les ressortissants de l'action sociale des armées relèvent de la communauté de défense. C'est pourquoi, toutes ces catégories de population lorsqu'elles s'inscrivent dans nos CSA doivent être classifiées « Ressortissants Défense ». Seules doivent être classifiées « Hors Défense », celles totalement extérieures à cette notion.

Extrait du décret :

« Art. 2 Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale des Armées s'exerce au profit :

- des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat, dans les positions d'activité, de non-activité pour raisons de santé ou de congé parental et de leurs familles ;
- des fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers relevant du ministère des armées en activité ou placés en position de congé parental ainsi que de leurs familles ;
- des anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et des anciens personnels civils du ministère des Armées titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que de leurs familles ;
- des veufs et veuves non remariés et des orphelins à charge, au sens de la législation fiscale, des personnels mentionnés aux alinéas ci-dessus ;
- des retraités civils et militaires du ministère des Armées et de leurs familles ;
- des anciens militaires, de carrière et sous-contrat et de leurs familles ;
- des anciens fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers du ministère des Armées et de leurs familles ;
- des militaires servant en qualité de volontaire dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité ;
- des enfants de militaires qui font l'objet de la protection particulière instituée par la loi du 23 décembre 1977 (...).

Les personnels civils et militaires des établissements publics administratifs placés sous tutelle du ministère des Armées bénéficient de l'action sociale des armées lorsqu'une convention est conclue entre le ministère de la défense et l'établissement public dont il assure la tutelle (...). »

ANNEXE 3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(COPIEZ ET COLLEZ LE LIEN DANS VOTRE NAVIGATEUR)

1. PÉNALITÉS

A réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées, est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

2. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de l'assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Depuis la saison 2019/2020, toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club en se connectant sur www.lafederationdefense.fr, rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.

3. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf

4. DROIT A L'IMAGE

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf

5. CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

6. FORFAIT

Tout joueur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée ou email le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves, problème médical), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

7. SANCTIONS SPORTIVES

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

8. DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DURABLES

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papiers et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisant la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

9. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adressera au bureau Activités sportives :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- **le 1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu'un lien éventuel vers le site de l'organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- **dans les 15 jours**, un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

10. CHARTE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf